



## **MAIRIE DE LABATUT**

Place de la Mairie

09700LABATUT

05 61 60 34 07

mairie@labatut09.fr

<http://www.labatut09.fr>

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE\_2024\_022**

## **SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

Date de la convocation : **19 septembre 2024**

<b>Nombre de conseillers</b>		
En exercice	Présents	Votants
<b>11</b>	<b>09</b>	<b>09</b>
<b>Résultat du vote</b>		
Pour	Contre	Abstention
<b>09</b>	<b>00</b>	<b>00</b>
<b>Adoptée</b>		

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Jean CRESPIY, Maire.

**Étaient présents :** M Jean CRESPIY, Mme Janine PERIDON-GONZALES, M Jean-Jacques BELBEZE, Mme Bernadette PECCATTE, Mme Emilie CANCEL, M Bernard DENOS, M Denis LEMOINE, M Alain PERROT, M Matthieu VIDOTTO

**Étaient représentés :**

**Étaient Absents & excusés :** M Jean PESOUSSAUD, Mme Aude CARTAILLAC

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Janine PERIDON-GONZALEZ a été nommée secrétaire de la séance.**

**OBJET : Modification des statuts du SIVE (Syndicat Intercommunal à Vocation Educative)**

M le Maire informe :

Lors du conseil syndical du 3 juillet dernier, le SIVE (Syndicat Intercommunal à Vocation Educative) a délibéré la modification de ses statuts.

Cette modification porte sur le rajout d'une contribution complémentaire, en lien avec le nombre d'habitants des communes membres (population INSEE au 1er janvier de l'année N).

Pour rappel : L'ensemble des communes membres du SIVE avaient approuvé ce principe l'année passée & la contribution avait été fixée à 5€ par habitant.

Lors du conseil syndical du SIVE, le 10 juin dernier, les membres du conseil syndical ont approuvé l'augmentation de cette contribution à 10€ par habitant, dès 2024.

Le trésorier payeur a suggéré à la présidente du SIVE, d'intégrer cette nouvelle modification aux finances du SIVE en modifiant ses statuts. Cette proposition de modification de statuts a été soumise au vote des élus du syndicat, qui l'ont approuvé à l'unanimité.

Pour acter cette délibération les communes membres du SIVE doivent elles aussi approuver cette modification.

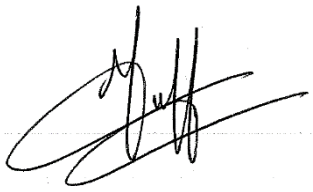

Sans retour des communes avant le délai de 3 mois soit le 31/10/2024, la décision sera réputée favorable.

M le Maire propose donc aux membres du conseil d'approuver ou de s'opposer à cette modification & dit que les statuts du SIVE seront annexés à la présente délibération.

Le conseil municipal à l'unanimité se prononce favorable à la modification des statuts du SIVE et mandate M le Maire pour élaborer et signer tous les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.*

<b>Le Maire M Jean CRESPI</b>	<b>Secrétaire de séance Mme Janine PERIDON-GONZALEZ</b>
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 26 septembre 2024